



ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Action prioritaire relative au
français langue seconde

Rapport préparé par Gisèle Barnabé
Coordonnatrice du projet, Collège universitaire de Saint-Boniface
à l'intention de la
Commission de planification

Décembre 2005

Table des matières

1. Le secteur visé.....	3
2. L'état et l'évaluation critique de la situation actuelle ainsi que les perspectives d'avenir.....	3
2.1 La consultation auprès des établissements membres de l'AUFC.....	3
2.1.1 Quelques points de synthèse en ce qui a trait aux fiches descriptives et au premier questionnaire (voir les tableaux 1 à 5)	5
Tableau 1 : Exigences linguistiques	7
Tableau 2 : Types de tests	8
Tableau 3 : Mesures de perfectionnement.....	9
Tableau 4 : Enseignement à distance.....	11
Tableau 5 : Formation français langue seconde pour fonctionnaires fédéraux	12
2.1.2 Le relevé des réponses au deuxième questionnaire	13
3. Le partenaire : l'École de la fonction publique du Canada (EFPC).....	18
3.1 La consultation auprès de l'EFPC.....	18
3.2 Les cégeps et les universités du Québec en survol.....	19
4. La participation	22
5. Les recommandations	22
5.1 Les finissantes et finissants d'immersion.....	23
5.1.1 L'offre de cours	23
5.1.2 Un site d'information et de ressources	23
5.1.3 Mesures d'évaluation de compétences langagières.....	24
5.1.4 Le financement des établissements	25
5.2 La formation linguistique des fonctionnaires	26
6. La coordination et la concertation dans le secteur	26
7. Une stratégie commune de publicité et de communication.....	27

Rapport final

Action prioritaire français langue seconde Commission de planification de l'Association des universités de la francophonie canadienne

Décembre 2005

1. Le secteur visé

Le Comité de coordination de la Commission de planification de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) a confié au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) l'élaboration d'un plan détaillé de développement et d'implantation de l'action prioritaire français langue seconde. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2005-2010 de l'AUFC, comprend deux volets, soit la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux et l'encadrement langagier des étudiants et des étudiantes universitaires qui ont fait leurs études secondaires dans un programme d'immersion française.

2. L'état et l'évaluation critique de la situation actuelle ainsi que les perspectives d'avenir

2.1 La consultation auprès des établissements membres de l'AUFC

La description des deux volets du secteur français langue seconde, soit la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux et l'encadrement langagier des étudiantes et des étudiants universitaires qui ont fait leurs études secondaires dans un programme d'immersion française a été rédigée.

Des fiches descriptives de chaque université membre de l'AUFC et un questionnaire portant sur la formation initiale, le perfectionnement et l'évaluation des compétences langagières en français langue seconde ont également été préparées. Il est à noter que ces fiches descriptives et ce questionnaire avaient pour objet de brosser le tableau de la situation actuelle dans les universités membres de l'AUFC par rapport aux points suivants :

- les exigences linguistiques imposées aux étudiantes et aux étudiants universitaires au moment de l'admission, au cours des études et au moment de l'obtention du diplôme (voir le tableau 1 : *Exigences linguistiques*);
- les types de tests de langue administrés à la clientèle étudiante à l'admission, au cours des études et à la sortie; (voir le tableau 2 : *Types de tests*);
- les mesures de perfectionnement linguistique offertes à la clientèle étudiante et l'importance accordée à l'intégration du français à l'ensemble des matières (voir le tableau 3 : *Mesures de perfectionnement*);

- les cours de français crédités et non crédités et les mesures de perfectionnement offertes par voie de l'enseignement à distance (voir le tableau 4 : *Enseignement à distance*);
- l'offre de formation en français langue seconde aux fonctionnaires fédéraux (voir le tableau 5 : *Formation français langue seconde pour fonctionnaires fédéraux*).

Une lettre décrivant le projet et sa démarche ainsi que les fiches descriptives et le questionnaire ont été envoyés aux répondants et aux répondantes des universités le 28 juin 2005 (voir Annexe A). Les répondants avaient la responsabilité de lire attentivement la fiche descriptive de leur établissement, de la corriger, s'il y avait lieu, d'y apporter des modifications et de répondre aux questions. Il leur a été suggéré de faire circuler la fiche au plus grand nombre de personnes intéressées possible en vue de recueillir tous les renseignements pertinents.

Les répondantes et les répondants devaient remettre les fiches et les questionnaires dûment remplis le 15 juillet, au plus tard. Une seule fiche avait été reçue à cette date. À la fin du mois d'août, un suivi téléphonique s'est avéré nécessaire afin de faire avancer le projet. Six des neuf fiches et questionnaires ont été remis au cours de la semaine du 16 septembre et deux autres le 21 septembre. Le rapport intérimaire a ensuite été finalisé et envoyé à l'AUFC lors de la première semaine d'octobre en vue d'être distribué et présenté à la rencontre de la Commission de planification de l'AUFC, le 13 octobre à Ottawa.

Afin de donner suite au premier questionnaire, un deuxième questionnaire a été élaboré et acheminé aux répondantes et aux répondants des universités membres de l'AUFC le 5 octobre dernier. Les fiches descriptives de tous les établissements du réseau de l'AUFC faisaient partie de cet envoi. Les répondantes et répondants devaient prendre connaissance de cette toile de fond et répondre au deuxième questionnaire en en tenant compte. Ce questionnaire portait sur les perspectives d'avenir des établissements, c'est-à-dire sur la formulation d'une stratégie de développement collective portant sur l'action prioritaire du français langue seconde dans toutes les universités membres de l'AUFC et ce, pour les cinq prochaines années. Les répondantes et répondants devaient remplir le deuxième questionnaire et le remettre avant le 20 octobre. À cette date, un rappel leur a été envoyé les avisant que la compilation des réponses au deuxième questionnaire se ferait du 24 au 28 octobre. Six des neuf personnes répondantes des universités ont soumis la réponse de leur établissement au deuxième questionnaire. L'ébauche du rapport final a été soumise aux répondantes et aux répondants des établissements au début de décembre afin d'obtenir leur rétroaction avant la rencontre du 15 décembre 2005 de la Commission de planification. Une des personnes répondantes a ajouté quelques précisions aux tableaux concernant son établissement. Les dernières retouches au rapport, qui tenaient compte des propos tenus par la Commission de planification le 15 décembre 2005, ont été apportées à la fin du mois de décembre.

2.1.1 Quelques points de synthèse en ce qui a trait aux fiches descriptives et au premier questionnaire (voir les tableaux 1 à 5)

- I. Tous les établissements membres de l'AUFC reçoivent des étudiants et des étudiantes provenant des programmes d'immersion française et voient à l'évaluation des compétences linguistiques en français de cette clientèle. En ce qui concerne les effectifs, l'importance de cette clientèle étudiante varie d'un établissement à l'autre. Certains établissements reçoivent également des finissants et des finissantes des programmes de français de base.
- II. Dans certains établissements, les exigences linguistiques imposées aux finissants et aux finissantes des programmes de français langue seconde sont les mêmes que celles imposées à leurs homologues des programmes de français langue maternelle. Dans d'autres, les clientèles suivent des parcours séparés dès l'admission.
- III. Tous les établissements emploient un ou plusieurs outils d'évaluation de compétences langagières en fonction de leurs exigences linguistiques et de leur programmation. Ainsi, l'établissement qui n'impose pas les mêmes exigences linguistiques aux finissants d'immersion qu'aux finissants des écoles françaises peut avoir recours à différents outils d'évaluation. Également, les exigences linguistiques et donc les outils d'évaluation peuvent varier en fonction du programme d'études. À titre d'exemple, les exigences en éducation ou en traduction sont normalement plus rigoureuses qu'en arts ou en sciences. En général, le profil linguistique établi au moment de l'admission permet de prescrire les cours d'appoint ou de mise à niveau et les mesures de perfectionnement linguistique dont a besoin l'étudiant ou étudiante pour satisfaire aux exigences linguistiques de l'établissement.
- IV. Le concept de l'intégration de la langue aux diverses disciplines ne semble pas être bien compris par les répondants et répondantes des établissements. Dans le cadre des réponses au premier questionnaire, on a fourni des renseignements sur le pourcentage de la note accordée à la qualité de la langue, mais on n'a pas soulevé les stratégies utilisées pour amener les étudiants et étudiantes à écrire et à parler davantage dans les cours, à utiliser la communication écrite orale comme outil de réflexion et à devenir d'habiles locuteurs et rédacteurs dans la discipline visée. Le Régime d'immersion de l'Université d'Ottawa fournit un bon exemple d'intégration.
- V. Tous les établissements ont élaboré des stratégies qu'ils emploient pour l'encadrement langagier des étudiantes et des étudiants universitaires qui ont fait leurs études secondaires en immersion française. Le plus souvent, ces stratégies répondent également aux besoins des finissantes et des finissants des écoles françaises. Les établissements offrent des services d'appui en langue, tels que des centres d'aide en français, des ateliers, des travaux dirigés, l'accès à des laboratoires de langue, etc. Certains établissements adoptent une approche pédagogique immersive, notamment le Groupe-pont de l'Université de Moncton, le Régime d'immersion de l'Université d'Ottawa et le Programme intensif d'enrichissement en français du Collège universitaire

de Saint-Boniface. L'encadrement langagier varie beaucoup d'un établissement à l'autre et est conçu en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants visés dans l'établissement et de la programmation de celui-ci. Étant donné les particularités de chaque établissement et les parcours différents suivis par la clientèle étudiante dans chacun de ceux-ci, il était difficile de prévoir, après réception du premier questionnaire, comment les établissements de l'AUFC pourraient offrir des cours en ligne en commun qui cadreraient bien avec la réalité de chacun de ces établissements. Il était difficile de voir clairement ce qui pourrait émerger en tant que projet éducatif à distance, cependant la rencontre de la Commission de planification tenue le 13 octobre 2005 et les réponses au second questionnaire ont par la suite dégagé des pistes plausibles d'actions communes.

- VI. Les établissements ont des réalisations intéressantes dont les modèles auraient avantage à être partagés, telles que les centres d'aide de certains établissements, le Régime d'immersion de l'Université d'Ottawa, le Programme intensif d'enrichissement en français du Collège universitaire de Saint-Boniface et le Groupe-pont de l'Université de Moncton.

Tableau 1 : Exigences linguistiques

	Collège universitaire de Saint-Boniface	Université d'Ottawa	Université de Moncton	Collège universitaire Glendon
Admission des étudiants et des étudiantes	Le profil linguistique est établi. Ce profil dirige la clientèle étudiante vers les cours de français qui s'imposent et vers les mesures de perfectionnement appropriées.	Pour francophones : Le FRA 1710 est un cours suivi par ordinateur au Centre d'écriture qui détermine le parcours de la clientèle étudiante. Pour non francophones : Test de classement en langue seconde facultatif si l'étudiant désire suivre des cours de français langue seconde. Les résultats dirigent les étudiants vers les cours de français appropriés. Faculté d'éducation – test d'entrée avec composantes orale et écrite.	Pour francophones : Le FRAN 1903 détermine les besoins linguistiques de la clientèle étudiante. Pour non francophones : Une évaluation pour le classement dans le Groupe-pont (4 cours de français obligatoires).	Le test de classement : les résultats déterminent le nombre de cours à suivre pour atteindre le niveau 2000.
En cours d'études	Test de maîtrise du français écrit (TMFE) : Ce test sert à décerner les attestations de mérite et d'excellence du français écrit (obligatoire pour les étudiants en éducation).		Pour francophones : Après FRAN 1903, les étudiants choisissent 3 crédits du Secteur langue avant de suivre les 3000 et 4000. Les non francophones inscrits au Groupe-pont sont exemptés du FRAN 1903.	Pour obtenir le diplôme, les étudiants doivent obtenir 6 crédits en anglais et 6 crédits en français.
Autres conditions et services	Des ateliers préparatoires au TMFE et de la documentation écrite sur l'évaluation et les exigences linguistiques est remise aux étudiants.		La clientèle étudiante du Groupe-pont reçoit l'aide de son professeur dans la rédaction de ses travaux et ce, tout au long de ses études.	
Clientèle motivée	Oui, en général	Oui	Oui	Oui
	Université Sainte-Anne	Campus Saint-Jean	Institut français	Université Laurentienne
Admission des étudiantes et des étudiants	Le test de classement en français détermine les besoins linguistiques et le cheminement éventuel dans les programmes. Les cours et la rédaction des travaux sont en français.	Toute la clientèle étudiante est soumise au test de classement en français. Les résultats dirigent les étudiants vers les cours de français appropriés.	Toute la clientèle étudiante est soumise au test de classement à l'entrée des programmes. Selon le résultat obtenu, l'étudiant est placé dans un cours au niveau approprié.	Le test de classement de l'Université Laval est administré. Selon les résultats, les étudiants ont le choix de 3 cours.
En cours d'études			Deux séries de cours au niveau 100 sont offertes, (l'une pour les finissants de français de base et l'autre pour ceux des écoles d'immersion) afin que tous puissent suivre les mêmes cours au niveau 200.	
En fin d'études	La réussite du cours de langue écrite IV est requise pour l'obtention du diplôme.			
Clientèle motivée	Oui	Oui	Oui	Oui

Tableau 2 : Types de tests

	Collège universitaire de Saint-Boniface	Université d'Ottawa	Université de Moncton	Collège universitaire Glendon
A l'admission	Le profil linguistique est administré par ordinateur et dirige la clientèle étudiante vers les cours obligatoires et les mesures de perfectionnement appropriées. Le test d'expression orale (TEO), pour les étudiants en éducation, comprend deux parties (conversation dirigée et questions sur des notions grammaticales). Les étudiants doivent le réussir pour répondre aux exigences linguistiques du B. Éd.	Le test de classement FLS est administré par ordinateur et permet de suivre un cours FLS. Un parcours individualisé est remis à l'étudiant lui indiquant les domaines de la langue à maîtriser. Le test de compétence FLS sert à évaluer le niveau de compétence de français. Avec un résultat de 60 % ou plus, l'étudiant peut s'inscrire dans les cours d'immersion.	Le test d'évaluation de français est administré avant l'admission à tout programme et établit le profil linguistique. Si le niveau de français est jugé adéquat, l'étudiant est accepté dans le programme FRLS Groupe-pont en français écrit. Le test écrit, une rédaction de 200 mots, sert à l'entrée directe dans les cours de français pour francophones.	Le test de compétences en langue française sert de test de classement.
En fin d'études	Le test de maîtrise du français (TMFE) écrit mesure les compétences en rédaction française en vue de décerner des attestations de mérite et d'excellence du français écrit. La réussite du TMFE est obligatoire pour les étudiants inscrits au B. Éd.	Le test de certification de compétence en langue seconde comprend quatre épreuves. Comme suite au cours FLS 3500 et à la réussite du test de certification, l'étudiant reçoit le Certificat de compétences en langue seconde qui atteste le niveau atteint pour chaque habileté.	Aucun autre test n'est administré. La réussite des cours de français est obligatoire.	L'examen d'excellence bilingue est administré en dernière année de cours. Le Certificat d'excellence bilingue est remis si l'étudiant réussit l'examen.
Coordonné par	Le Service de perfectionnement linguistique	L'Institut des langues secondes	La Faculté des arts et des sciences sociales	Le Département d'études françaises

	Université Sainte-Anne	Campus Saint-Jean	Institut français	Université Laurentienne
A l'admission	Le test de classement est administré à tout nouvel étudiant et détermine son cheminement éventuel dans divers programmes en ce qui a trait aux cours de français à suivre.	Le test de classement est obligatoire pour tout nouvel étudiant. Il évalue le niveau de compétences en français écrit et précise le classement dans les cours d'expression écrite. Le test d'admission en éducation évalue la langue orale et écrite spécifique à l'enseignement.	Le test de placement est obligatoire pour tous. Selon les résultats obtenus, l'étudiant est placé dans un cours de français au niveau approprié. En cours d'études sont administrés le Test de compétence orale en français (TCOF) et le Test de compétence à l'écrit en français (TCEF) à la clientèle du B. Éd en français.	Le test de classement de l'Université Laval est administré à tout nouvel étudiant.
En fin d'études				
Coordonné par	Le Département d'études françaises	Le CERF	Institut français	Le Département d'études françaises et de traduction

Tableau 3 : Mesures de perfectionnement

	Collège universitaire de Saint-Boniface	Université d'Ottawa	Université de Moncton	Collège universitaire Glendon
Mesures	<p>Le SPL gère les services suivants :</p> <p>a) le Centre de tutorat qui offre de l'aide individuelle en français à tous les étudiants du CUSB en expression écrite et orale;</p> <p>b) le Programme intensif d'enrichissement en français, composé d'ateliers et de travaux dirigés. Ce programme d'été intensif, d'une durée de deux semaines, est non crédité et répond aux besoins des finissants des écoles d'immersion;</p> <p>c) le programme de jumelage rassemble ceux qui veulent pratiquer à l'extérieur des cours;</p> <p>d) des ateliers ponctuels et des cercles de conversation;</p> <p>e) des séances de travaux dirigés ;</p> <p>f) des attestations de mérite et d'excellence du français écrit;</p> <p>g) le dossier linguistique;</p> <p>h) les exigences linguistiques dans tous les programmes d'études (exigences des facultés).</p>	<p>La Faculté des arts gère les services suivants :</p> <p>a) le Centre d'écriture pour aider les étudiants du cours FRA 1710 à améliorer leurs compétences linguistiques en français;</p> <p>b) les laboratoires de langue offrant une technologie de pointe;</p> <p>c) le Centre d'aide à la rédaction des travaux universitaires (CARTU);</p> <p>d) le Centre de ressources en langue seconde;</p> <p>e) le Centre de mentorat qui est un centre d'entraide pour la clientèle étudiante;</p> <p>f) le Centre d'aide au succès scolaire (CASS) qui facilite l'intégration des nouveaux étudiants et favorise la réussite scolaire. L'Institut des langues secondes offre :</p> <p>a) des cours crédités de perfectionnement;</p> <p>b) des cours d'immersion (cours disciplinaire suivi dans sa langue seconde, plus un cours connexe d'encadrement linguistique qui donne 6 crédits pour 4,5 heures de cours par semaine). À partir de septembre 2006, le régime d'immersion en français sera offert dans plus de 50 programmes d'études au 1^{er} cycle;</p> <p>c) un cours pour l'obtention du Certificat de compétence en langue seconde;</p> <p>d) un programme d'échange linguistique avec des universités françaises.</p>	<p>Le Département des études françaises met à la disposition de sa clientèle étudiante :</p> <p>a) le Programme FRLS Groupe-pont (4 cours de français obligatoires);</p> <p>b) les exercices de FRANCOWEB font partie intégrante du Groupe-pont et sont obligatoires. Les exercices sont disponibles pour tous les autres étudiants comme mesure de perfectionnement;</p> <p>c) le Centre d'aide en français (CAF) offre une aide individuelle aux francophones tandis que les non francophones reçoivent l'aide de leur professeur de français pour la rédaction de leurs travaux écrits dans les autres matières;</p> <p>d) le Constel est un service de dépannage par téléphone.</p>	<p>a) Pour l'obtention du Certificat de bilinguisme français et anglais, les étudiants doivent avoir réussi 18 crédits dans leur langue seconde;</p> <p>b) le Centre d'aide en langue française (ce service est suspendu en 2005-2006);</p> <p>c) les ateliers de rédaction;</p> <p>d) le Club de français;</p> <p>e) les prix du Département d'études françaises;</p> <p>f) les cours de français langue seconde;</p> <p>g) les groupes d'études et de discussion.</p>
Intégration	<p>Le SPL a préparé un guide des stratégies d'intégration de la langue à l'intention des professeurs et offre des ateliers ou rencontre individuellement les professeurs pour les appuyer en ce sens. On tient compte de la qualité du français dans les travaux.</p>	<p>Les cours sont enseignés en français.</p> <p>Les cours d'immersion mentionnés ci-dessus sont un exemple d'intégration.</p> <p>Le site www.immersion.uottawa.ca décrit en détail le régime d'immersion.</p>	<p>Chaque professeur doit tenir compte de la qualité du français dans l'évaluation des travaux de la clientèle étudiante (jusqu'à 20 % de la note).</p>	<p>Certains cours de langue sont couplés avec des cours disciplinaires.</p>

Tableau 3 : Mesures de perfectionnement (suite)

	Université Sainte-Anne	Campus Saint-Jean	Institut français	Université Laurentienne
Mesures	<p>L'Université Sainte-Anne met à la disposition de sa clientèle étudiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les cours de mise à niveau non crédités; b) le Centre d'aide à l'apprentissage; c) le programme d'échange à l'ICES (Institution catholique d'études supérieures en France); d) les laboratoires de langue (un à Pointe de l'Église et l'autre à Halifax); e) les activités culturelles en français. 	<p>Le campus Saint-Jean met à la disposition de sa clientèle étudiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le Centre de communication orale et écrite (CCOE) qui offre de l'aide à la rédaction, des cercles de conversation et des ateliers ponctuels; b) les cours de français langue : -le cours FRANC 322 est obligatoire pour tous. Pour s'y préparer, le cours FRANC 221 est préalable aux cours FRANC 322 et FRANC 323; c) les cours non crédités de français oral et écrit; d) la participation au Club Toastmasters bilingue. 	<p>L'Institut français met à la disposition de sa clientèle étudiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le Centre de services pour les étudiants francophones et francophiles; b) les cours sur mesure; c) le tutorat linguistique; d) l'aide à la rédaction; e) les cours de développement linguistique; f) le Certificat en français langue seconde pour les diplômés du français de base; g) les laboratoires de langue; h) les postes d'assistantat en France; i) le Club franco-fun. 	<p>L'Université Laurentienne met à la disposition de sa clientèle étudiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la bibliothèque qui offre de l'aide aux étudiants; b) le Certificat de bilinguisme (pour ceux qui réussissent les épreuves orales et écrites dans les deux langues).
Intégration	<p>Les professeurs des cours autres que les cours de français ne sont pas tenus de considérer la qualité de la langue dans la pondération.</p>	<p>La plupart des professeurs accordent un % de leur note à la qualité du français et d'autres exigent la participation au CCOE.</p>		

Tableau 4 : Enseignement à distance

	Collège universitaire de Saint-Boniface	Université d'Ottawa	Université de Moncton	Collège universitaire Glendon
Cours de français crédités	Oui, dans le cadre du certificat en traduction.	Non	Non	Oui, un cours en ligne, relevant du Certificat de rédaction professionnelle pour francophones.
Cours de français non crédités	Oui, mais peu fréquemment pour la clientèle adulte de français langue seconde.	Non	Non	Non

	Université Sainte-Anne	Campus Saint-Jean	Institut français	Université Laurentienne
Cours de français crédités	Oui, par vidéoconférence, de niveaux collégial et universitaire.	Non	Oui, quelques cours de français langue seconde, en ligne.	Oui, pour francophones, par audioconférence.
Cours de français non crédités	Oui, par vidéoconférence. - une formation en maintien de l'acquis pour du personnel de l'Agence du revenu du Canada.	Non	Non	Non

Tableau 5 : Formation français langue seconde pour fonctionnaires fédéraux

	Collège universitaire de Saint-Boniface	Université d'Ottawa	Université de Moncton	Collège universitaire Glendon
Partenariat avec l'EFPC	<p>Oui, il y a une entente. Des cours non statutaires de groupes et individuels sont offerts. La formation est offerte à contrat dans les ministères ou au CUSB.</p> <p>Le programme CLIC est un programme d'une semaine intensive de cours de français offert 3 fois par année aux niveaux débutant, intermédiaire, avancé et perfectionnement.</p> <p>À la demande des ministères, certains cours sont offerts en région. Cette programmation est coordonnée par la Division de l'éducation permanente.</p>	<p>Non, il n'y a pas d'entente.</p> <p>L'établissement serait prêt à négocier une entente à condition que le programme s'autofinance.</p> <p>Il y a des fonctionnaires qui s'inscrivent aux cours avancés offerts par l'ILS.</p>	<p>Non, il n'y a pas d'entente.</p> <p>Certains fonctionnaires suivent des cours de conversation française offerts par l'Éducation permanente.</p>	<p>Non, il n'y a pas d'entente, mais Glendon vient d'entamer des pourparlers avec l'EFPC.</p>

	Université Sainte-Anne	Campus Saint-Jean	Institut français	Université Laurentienne
Partenariat avec l'EFPC	<p>Non, il n'y a pas d'entente.</p> <p>L'établissement serait prêt à négocier une entente pour du tutorat individuel ou pour de la formation intensive de groupe.</p> <p>Certains fonctionnaires suivent des cours de conversation française à Pointe-de-l'Église et à Halifax.</p>	<p>Oui, il y a une entente. Des cours statutaires et non statutaires de groupes et individuels sont offerts par l'entremise du CERF.</p>	<p>Oui, il y a une entente. Des cours non statutaires de groupes et individuels sont offerts.</p>	<p>Non, il n'y a pas d'entente.</p>

2.1.2 Le relevé des réponses au deuxième questionnaire

À la question 1, « *Quelles sont les mesures à distance à mettre en commun pour augmenter la participation des finissantes et des finissants des programmes secondaires de français langue seconde aux études universitaires?* », cinq des huit établissements ciblés ont donné les réponses suivantes :

- Les fiches descriptives font état de la diversité des moyens d'encadrement langagier employés par les divers établissements qui accueillent des finissantes et des finissants des programmes d'immersion et de français de base dans leurs programmes. Aux cours de langue s'ajoutent des centres d'aide en français, des cours encadrés, des ateliers, des travaux dirigés, etc. Cet encadrement varie beaucoup d'un établissement à l'autre selon l'importance en nombres et le profil linguistique de sa clientèle FLS, de la taille de l'établissement, de sa programmation, etc. Étant donné les particularités de chaque établissement dans l'encadrement langagier de la clientèle étudiante, il est difficile de concevoir l'offre en commun de cours par Internet, car le nombre de cours de langue actuellement offerts et le contenu de ces cours varient d'un établissement à l'autre en fonction de ses exigences particulières et des autres contraintes inhérentes à la programmation. (Collège universitaire de Saint-Boniface)
- Malheureusement, certains établissements ont dû réduire l'offre de mesures d'encadrement faute de financement adéquat. D'autres puisent dans des fonds qui devraient servir à d'autres activités. Compte tenu de cette réalité, est-ce que l'AUFC serait en mesure d'obtenir des fonds à investir dans les mesures d'aide qui servent à l'encadrement langagier des finissantes et des finissants en immersion? Un certain montant par inscription? (Collège universitaire de Saint-Boniface)
- En ce qui a trait aux ressources pédagogiques à consulter en ligne, les universités de l'AUFC ont accès au matériel produit par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD). Ce matériel, qui fait l'objet de mises à jour régulières, est disponible gratuitement. Plus particulièrement, le matériel conçu à l'intention des allophones peut bien répondre aux besoins des finissantes et des finissants de programmes d'immersion française. En outre, le niveau de difficulté des cours de langue offerts dans les cégeps québécois correspondrait à peu près à celui des cours offerts aux étudiantes et aux étudiants de première et deuxième année dans les établissements de l'AUFC. Enfin, le CCDMD fait annuellement la mise à jour de son Répertoire Internet qui présente une panoplie de sites Internet d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage du français (vocabulaire, exercices, dictionnaires, etc.). La mise à niveau des compétences linguistiques des étudiantes et des étudiants au Québec se fait en bonne partie par l'entremise des efforts de CCDMD. Un site Internet présentant les personnes-ressources en encadrement des étudiantes et des étudiants FLS dans les établissements de l'AUFC pourrait être utile, cependant il faudrait qu'un établissement soit chargé de sa mise à jour annuelle. Un tel site pourrait faciliter le partage d'information entre pairs et diriger ceux-ci vers les meilleures ressources disponibles par Internet. (Collège universitaire de Saint-Boniface)

- Ressources en ligne pour venir appuyer les professeurs dans les cours de français préparatoires aux études universitaires (Université Sainte-Anne, Université de Moncton)
- Instruments d'évaluation en ligne des compétences en français langue seconde pour aider les étudiants et étudiantes à s'orienter (Université Sainte-Anne)
- Outils de promotion et de sensibilisation aux études en français (Université Sainte-Anne)
- La mise en place d'un service d'évaluation linguistique au sein du réseau de l'AUFC (Institut français)
- La création en ligne d'une banque de ressources culturelles pédagogiques représentative de la francophonie canadienne en milieu minoritaire (Institut français, Université de Moncton)
- L'organisation d'échanges et d'activités à distance entre les étudiants et étudiantes de français langue seconde et de français langue première des établissements membres (Institut français)
- En ce qui concerne les cours, on ne peut que constater la faiblesse générale des finissants et des finissantes du secondaire à l'écrit. Même si beaucoup d'entre eux veulent travailler ou voyager pendant l'été qui précède leur entrée à l'université, on pourrait envisager des cours en ligne qui permettraient à ceux et celles qui le désirent d'étudier pendant l'été et de faciliter ainsi leur admission et leur intégration dans les programmes universitaires offerts en français. Ces cours devront cependant être acceptés par les différents établissements qui devront en étudier le contenu et l'approuver avant de pouvoir les intégrer dans leurs programmes. Faire adopter ces cours pourrait constituer un défi de taille. (Université de Moncton)
- Il y a plusieurs mesures que nous pourrions prendre (par exemple un site d'appui en langue pour les étudiants, des cours d'appoint en ligne, un service de consultation à distance, des cours audio-conférence, etc.). Mais si j'avais à en choisir une à laquelle on consacrerait temps, argent et énergie, ce serait l'élaboration d'un test de classement ou de compétence unique (basé sur les standards linguistiques canadiens) qui nous permettrait d'avoir un même langage lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau de compétence d'un étudiant provenant d'une autre institution. En d'autres mots, créer un mécanisme de portfolio comme celui du Conseil de l'Europe. (Campus Saint-Jean)
- L'Université de Hearst n'a pas souvent l'occasion de travailler avec une clientèle issue de programmes d'immersion et peut donc difficilement s'exprimer sur cette question. Nous ne considérons pas notre clientèle comme étant une clientèle typique de programmes de français langue seconde, mais notre établissement est de plus en plus actif dans la région de Timmins dont la population est plus anglicisée que celle de Kapuskasing et de Hearst, notre bassin traditionnel d'étudiantes et d'étudiants. Nous nous sentons ainsi de plus en plus interpellés par ces questions. (Université de Hearst)
- Pour répondre aux besoins de notre clientèle actuelle et potentielle, certaines ressources pourraient être mises en commun à distance. Des cours d'appoint non crédités en ligne, comme plusieurs institutions membres de l'AUFC

- offrent présentement, pourraient devenir des outils importants. (Université de Hearst)
- Nous offrons présentement gratuitement un service de consultation en français sur chacun de nos campus aux étudiantes et aux étudiants qui en ont besoin et qui y font appel. Ce service n'est présentement pas subventionné, cependant nous croyons qu'il pourrait et devrait l'être. (Université de Hearst)
 - Presque toutes les fiches descriptives font état de services semblables dans les institutions membres de l'AUFC; il s'agit donc d'une situation généralisée à l'ensemble de la francophonie canadienne en milieu minoritaire. En ce sens, une demande de subventions provenant de l'AUFC pour être en mesure d'offrir ces services semble tout à fait appropriée. (Université de Hearst)
 - Il serait également intéressant de pouvoir profiter de matériel pédagogique (comme celui dont faisait état M^{me} Barnabé dans son exposé du 13 octobre aux membres de la Commission de planification) et de guides de stratégies d'enseignement pour une clientèle moins performante en français. On pourrait identifier des façons d'intégrer l'enseignement du français langue seconde dans nos cours et peut-être donner des méthodes non coercitives d'encourager nos étudiantes et nos étudiants à parler français entre elles et eux. Les institutions membres de l'AUFC pourraient orchestrer une campagne nationale de sensibilisation à l'importance de lire en français, de parler le français le plus souvent possible, de faire usage de médias de langue française, d'écouter de la musique en français, etc. (Université de Hearst)

À la question 2, « *Y a-t-il lieu d'offrir des cours de langue crédités ou non crédités à distance qui desserviraient l'ensemble du réseau?* », cinq des huit établissements ciblés ont donné les réponses suivantes :

- Les établissements qui offrent des cours à distance pourraient en faire la promotion sur le site Internet mentionné au numéro 1. (Collège universitaire de Saint-Boniface)
- Comme mentionné au point 1, une banque de cours d'été à distance pourrait être utile. Une grande diversité de cours permettrait aux établissements de choisir ceux qui répondent le mieux à leurs besoins et les étudiantes et étudiants pourraient les choisir après consultation avec l'établissement de leur choix (cours crédités) ou les suivre dans le seul but d'améliorer leurs aptitudes (cours non crédités). (Université de Moncton)
- Le Département de français de l'Université de Regina offre en ligne des cours crédités à l'intention des personnes débutantes et des finissants et des finissantes des programmes de français de base. Par l'intermédiaire de ses partenaires au Département de français, l'Institut français serait en mesure d'offrir de tels cours au reste du réseau. (Institut français)
- Le besoin de planifier et d'établir un programme non crédité de FLS à l'intention du grand public est réel, mais les coûts associés à l'élaboration de ces cours sont prohibitifs. Une concertation pan réseau permettrait non seulement d'amoinrir ces contraintes financières, mais aussi d'élaborer conjointement des cours d'une très grande qualité. Des cours non crédités

élaborés et approuvés par l'AUFC auraient une grande crédibilité et seraient plus susceptibles d'attirer des étudiantes et des étudiants. L'Institut français appuierait également l'élaboration et la prestation conjointes de cours à distance dont l'objet serait d'offrir une formation d'appoint en français oral ou écrit aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux établissements membres de l'AUFC. (Institut français)

- L'idée d'offrir des cours de langue crédités ou non crédités à distance est bonne, mais sa mise en œuvre sera difficile. L'adéquation des niveaux entre établissements risque de s'avérer difficile. C'est pourquoi le développement d'outils utilisables à l'intérieur des cours est souhaitable. (Université Sainte-Anne)
- Oui. Je crois qu'on pourrait faire le bilan des cours offerts dans chacun de nos établissements et les inclure dans les listes de cours au choix de nos divers programmes. On pourrait alors permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de suivre des cours non seulement dans son propre établissement, mais aussi à distance parmi les cours qui figureraient dans la liste élaborée. Le choix des cours est alors plus large et varié et nous ne réinventons pas la roue dans chaque établissement. (Campus Saint-Jean)
- Oui, mais des cours d'appoint ou de préparation. Nous croyons qu'il est préférable, pour assurer les conditions nécessaires à la réussite de nos étudiantes et de nos étudiants, que nos cours soient offerts en face à face. (Université de Hearst)
- Les cours « réseau » serviraient de mise à niveau ou d'appui pour corriger des problèmes clairement identifiés et pour éliminer les difficultés de base les plus généralisées de la langue écrite et parlée. (Université de Hearst)
- Ces cours pourraient être modulaires, de façon à ce qu'on puisse, après un examen initial (examen d'entrée ou cours d'initiation à la langue française parlée et écrite), prescrire un certain nombre de modules qui viendraient palier les faiblesses identifiées. (Université de Hearst)

À la question 3, « *Quelles sont les mesures à mettre en commun qui assureraient une meilleure articulation avec les projets de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) et qui faciliteraient l'offre de formation en français langue seconde à distance aux fonctionnaires fédéraux?* », cinq des huit établissements ciblés ont donné les réponses suivantes :

- L'établissement d'un cadre de collaboration avec l'EFPC pour l'offre de formation en français langue seconde pourrait être d'un appui considérable. De plus, l'EFPC souhaiterait peut-être que ce cadre de référence comprenne également de la formation offerte en français (orientation générale des fonctionnaires, gestion de ressources humaines, gestion financière, etc.).

Ce cadre pourrait comprendre divers points dont les suivants :

- la négociation et la durée d'ententes;
- le partage des responsabilités entre les établissements et l'EFPC;
- des normes claires quant aux qualifications et à la formation des enseignantes et des enseignants;

- des précisions sur le choix de la programmation et du matériel pédagogique, tout en permettant une certaine flexibilité pour répondre aux besoins des régions;
 - des stratégies pour l'offre de formation à distance. (Collège universitaire de Saint-Boniface)
-
- En ce qui concerne la formation à l'oral des fonctionnaires fédéraux, un enseignement sur place sera toujours préférable à un enseignement à distance. En ce qui concerne la formation à l'écrit, une banque de cours comme celle proposée plus haut pour la préparation de la clientèle du secondaire pourrait être créée et offerte à distance aux fonctionnaires. Le contenu de ces cours devra cependant tenir compte des besoins spécifiques de cette clientèle plutôt que de ceux plus généraux d'une clientèle hétérogène. (Université de Moncton)
 - Mettre en ligne des outils d'évaluation des niveaux de compétence et des simulations d'entrevues d'évaluation, présenter des stratégies de maintien des acquis et développer des stratégies de télé-enseignement par vidéoconférence pour encadrer le travail des professeurs. (Université Sainte-Anne)
 - L'Institut français négocie depuis plusieurs années des ententes pleinement satisfaisantes avec l'EFPC. Il ne préconiserait donc pas la création d'un cadre de négociation global entre l'AUFC et l'EFPC. Par contre, l'Institut français appuierait toute initiative de la part de l'AUFC pour aider ses membres à offrir les cours de l'EFPC à distance. (Institut français)
 - Je crois que nous pourrions collaborer à mettre sur pied des activités, cours, sessions, etc. pour le maintien des acquis étant donné que l'EFPC a déjà son programme particulier. (Campus Saint-Jean)
 - L'Université de Hearst accueille toujours favorablement l'ajout de cours ou de programmes qui bonifieraient la gamme de services que nous pouvons offrir aux communautés que nous desservons. (Université de Hearst)
 - Cependant, lors de la rencontre du 13 octobre dernier de la Commission de planification, on faisait état de négociations difficiles avec l'École de la fonction publique et de marges financières serrées pour l'offre de tels services. Notre marché nous offre peu d'occasions de développer un volume suffisant pour que de telles opérations soient jugées rentables pour la fonction publique. L'Université de Hearst croit donc qu'il pourrait être difficile d'offrir nos services en enseignement du français langue seconde dans les conditions actuelles que nous jugeons moins qu'idéales. Cette affirmation ne doit toutefois pas être considérée une répudiation de la grande importance que revêt la formation en français des fonctionnaires partout au Canada, mais constitue plutôt une triste conclusion du peu d'appuis financiers sur lesquels nous pouvons compter pour l'offre de ces services. (Université de Hearst)
 - Nous croyons que les services de qualité présentement offerts par notre personnel enseignant constitueraient une excellente source de formation en français pour les fonctionnaires. Un financement adéquat qui tiendrait compte des coûts plus élevés qu'entraînent les conditions particulières dans lesquelles oeuvrent les établissements de petite taille dans toutes les régions

du pays leur permettrait d'offrir une excellente formation en français langue seconde. Nous espérons vivement que l'AUFC réussira à convaincre le gouvernement fédéral de bonifier son financement; sans un tel engagement envers l'enseignement du français langue seconde, c'est toute la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles qui est menacée. (Université de Hearst)

3. Le partenaire : l'École de la fonction publique du Canada (EFPC)

L'École de la fonction publique du Canada (EFPC) est le fournisseur de services d'apprentissage commun à toute la fonction publique du Canada. Les six centres régionaux de formation linguistique de l'École de la fonction publique du Canada offrent des programmes d'apprentissage adaptés au milieu de travail du gouvernement fédéral. La prestation des services y est assurée par les ressources internes de Formation linguistique Canada (FLC) ainsi que par l'intermédiaire de partenariats et de protocoles d'entente conclus avec les provinces et avec les secteurs parapublic et privé.

Les programmes de niveaux débutant (A), intermédiaire (B) et avancé (C) traitent de la vie en milieux professionnel et socioprofessionnel. Les activités d'apprentissage sont axées sur les fonctions de gestion: planifier, organiser, diriger et évaluer. L'apprentissage de la langue est ainsi combiné avec le développement et le perfectionnement professionnels.

Les renseignements au sujet de l'EFPC ont été trouvés dans le site Web suivant : www.myschoolmonecole.gc.ca.

3.1 La consultation auprès de l'EFPC

Rencontres :

- I. Rencontre le 30 mai 2005 à Ottawa
M^{me} Gisèle Barnabé, directrice de la Division de l'éducation permanente du Collège universitaire de Saint-Boniface rencontre :
 - M. Richard Rochefort, directeur général, Relations avec la clientèle, École de la fonction publique du Canada,
 - M. Yves Dupuis, directeur général, Centre de formation linguistique, Centre Asticou,
 - M^{me} Denise Boudrias, vice-présidente principale, Centre de leadership et d'apprentissage, École de la fonction publique du Canada.

- II. Rencontre le 21 juin 2005 à Winnipeg
M^{me} Gisèle Barnabé, directrice de la Division de l'éducation permanente du Collège universitaire de Saint-Boniface rencontre :
 - M^{me} Denise Boudrias, vice-présidente principale, Centre de leadership et d'apprentissage, École de la fonction publique du Canada,
 - M^{me} Patricia Watson, directrice régionale, Relations avec la clientèle, Région centrale des Prairies,

- M^{me} Michelle Fortier, directrice régionale, Centre de formation linguistique, Région des Prairies.

III. Le 20 décembre 2005, conversation téléphonique entre M^{me} Denise Boudrias et M^{me} Gisèle Barnabé, pour discuter du rapport présenté à la Commission de planification le 15 décembre 2005.

L'École de la fonction publique du Canada a entrepris une consultation visant à réexaminer ses politiques et sa façon de faire en matière de formation linguistique. Madame Boudrias est venue à Winnipeg pour présenter les résultats de cette consultation aux fonctionnaires fédéraux. Cependant, le rapport n'était pas encore (et n'est toujours pas au moment de la publication du présent rapport) rendu public. Cela dit, les rencontres ont laissé sous-entendre que l'EFPC est ouverte à l'offre de formation linguistique à ses fonctionnaires en partenariat avec les établissements universitaires, tout en maintenant certaines normes. L'EFPC :

- voudrait exercer un contrôle sur la qualité de cette formation linguistique;
- fournirait le matériel pédagogique requis pour cette formation linguistique;
- verrait d'un bon œil l'adaptation de ce matériel pédagogique pour répondre aux besoins spécifiques des régions;
- jouerait un rôle dans la formation des formateurs;
- voudrait explorer l'obtention de crédits universitaires pour la formation linguistique reçue.

Lors de ces rencontres, l'importance de responsabiliser les étudiants et étudiantes au cours de leur formation linguistique a été soulignée. De plus, l'EFPC a confirmé qu'elle prépare actuellement du nouveau matériel pédagogique qui comprend un volet d'auto-apprentissage.

Les résultats du présent exercice ont démontré que trois établissements universitaires ont déjà une entente pour l'offre de formation linguistique aux fonctionnaires fédéraux en partenariat avec l'EFPC et que d'autres, par la voie de leur programmation régulière, offrent aussi de la formation linguistique aux fonctionnaires fédéraux.

3.2 Les cégeps et les universités du Québec en survol

Afin de satisfaire aux exigences du diplôme d'études collégiales (DEC), les étudiantes et étudiants inscrits à un cégep doivent réussir un minimum de quatre cours, d'une durée de 60 heures chacun, qui visent la consolidation des compétences en français écrit et l'étude d'ouvrages littéraires. En plus de réussir les quatre cours obligatoires, les étudiantes et étudiants du niveau collégial doivent réussir l'épreuve uniforme du ministère de l'Éducation. Certains étudiants et étudiantes ne sont pas suffisamment forts en français pour intégrer et réussir l'ensemble des quatre cours, alors ils suivent un cours de mise à niveau ou plus dont la durée varie de 60 à 90 heures.

On trouve des centres d'aide en français (CAF) dans presque tous les collèges du Québec. Une centaine de responsables y oeuvrent et offrent des mesures d'encadrement et de perfectionnement en français aux étudiantes et aux étudiants. Ils

ont à leur disposition du matériel pédagogique de qualité en français, conçu par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD).

Le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), subventionné par le ministère de l'Éducation du Québec et géré par le collège de Maisonneuve, est un centre de production de documents imprimés et de logiciels éducatifs, conçus à l'intention du personnel enseignant et des étudiants de l'ensemble du réseau collégial du Québec. Le CCDMD produit, pour l'ensemble de ce réseau du Québec, des manuels techniques et du matériel informatisé destinés aux étudiants et aux étudiantes d'une grande variété de cours et de programmes, ainsi que du matériel didactique visant particulièrement l'amélioration du français. Le CCDMD a pour mandat de s'assurer que les étudiantes et étudiants du réseau aient à leur disposition du matériel pédagogique de qualité en français.

Les renseignements au sujet du CCDMD viennent du site Web suivant : www.ccdmd.qc.ca.

Il est à noter que l'inventaire de l'offre de services de formation connexes a été fait, en survol, dans certaines universités québécoises. En ce qui concerne la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux, les sites Web universitaires parcourus n'ont révélé aucun renseignement.

Parmi les universités de langue française du Québec, l'Université de Montréal a été la première, au cours des années 1980, à imposer un test de français à l'admission. En 2001, elle a adopté une politique de la qualité de la langue dans les études et mis sur pied un Centre de communication écrite afin de soutenir l'amélioration du français écrit de sa clientèle étudiante. La personne qui a échoué au test de connaissance du français n'est pas autorisée à s'inscrire au programme auquel elle a été admise tant qu'elle ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'elle a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel elle a été admise. L'étudiante ou l'étudiant qui a échoué au test de connaissance du français peut se préparer à la reprise de ce test en s'inscrivant aux cours de français langue seconde offerts par la Faculté de l'éducation permanente. Les cours de rattrapage en français prescrits par le doyen à la suite d'un échec au test de français sont des cours hors programme et sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

Les renseignements au sujet de l'Université de Montréal viennent du site Web suivant : www.umontreal.ca.

Selon leur niveau de connaissance de la langue française, les étudiantes et étudiants qui entreprennent des études de français langue seconde ou qui veulent les poursuivre à l'Université Laval sont dirigés vers deux unités bien distinctes :

- L'École des langues vivantes, qui accueille dans son programme spécial de français pour non francophones (FNF) les étudiantes ou étudiants de niveaux élémentaire et intermédiaire; ou
- La Direction des études de français langue seconde (FLS), qui accueille dans ses différents programmes réguliers (qui conduisent à l'obtention d'un grade universitaire) les étudiantes ou étudiants de niveau avancé.

L'étudiante ou l'étudiant est orienté vers l'une ou l'autre de ces deux unités à la suite d'un test de classement obligatoire auquel il est soumis au début de la session.

Les renseignements en ce qui a trait à l'Université Laval viennent du site Web suivant : www.ulaval.ca.

4. La participation

Le tableau suivant présente les répondantes et répondants des établissements du réseau de l'AUFC qui ont participé à cette étude et fait état de leur participation aux deux questionnaires.

Tableau de participation

	Nom du répondant ou de la répondante	Fiche descriptive soumise	Premier questionnaire : réponse soumise	Deuxième questionnaire : réponse soumise
Collège universitaire de Saint-Boniface	M ^{me} Gisèle Barnabé	Oui	Oui	Oui
Université d'Ottawa	M ^{me} Alysse Weinberg	Oui	Oui	Non
Université de Moncton	M. Marcel Guisset	Oui	Oui	Oui
Collège universitaire Glendon	M. Aimé Avolonto	Oui	Oui	Non
Université Sainte-Anne	M. Daniel Lamy	Oui	Oui	Oui
Campus Saint-Jean	M. Normand Fortin	Oui	Oui	Oui
Institut français	M. Peter Dorrington	Oui	Oui	Oui
Université Laurentienne	M ^{me} Renée Corbeil	Oui	Oui	Non
Université de Hearst	M. Pierre Ouellette	Oui	Non	Oui

5. Les recommandations

Les recommandations de ce qui pourrait être mis en commun ou partagé au cours des cinq prochaines années (2006 à 2011) dans le cadre d'une stratégie de développement en français langue seconde sont formulées en tenant compte des renseignements réunis par voie du premier questionnaire, des réponses au deuxième questionnaire, des consultations auprès de l'École de la fonction publique, des recherches connexes qui s'imposaient et des commentaires présentés par les membres de la Commission de planification de l'AUFC lors de sa rencontre du 13 octobre 2005.

Les quatre premières recommandations portent sur la clientèle d'immersion qui est commune à chaque établissement, mais pourraient, si c'était à propos, s'appliquer à la clientèle de français de base présente dans certains établissements de l'AUFC. La cinquième recommandation porte sur la formation linguistique des fonctionnaires.

5.1 Les finissantes et finissants d'immersion

Les fiches descriptives font état de la diversité des moyens d'encadrement langagier employés par les divers établissements qui accueillent des finissantes et des finissants des programmes d'immersion. Aux cours de langue s'ajoutent des centres d'aide en français, des cours encadrés, des ateliers, des travaux dirigés, etc. Cet encadrement varie beaucoup d'un établissement à l'autre selon l'importance en nombres et le profil linguistique de sa clientèle de français langue seconde, la taille de l'établissement, sa programmation, sa structure organisationnelle, son milieu, etc.

5.1.1 L'offre de cours

Les finissantes et finissants du secondaire et en particulier ceux de l'immersion doivent poursuivre leur apprentissage du français parlé et écrit au cours de leurs études universitaires. Étant donné les caractéristiques propres aux parcours de formation linguistique suivis par les étudiantes et étudiants dans chacun des établissements de l'AUFC, il est difficile de concevoir comment celle-ci pourrait offrir à distance des cours de français qui seraient reconnus dans la programmation régulière de tous les établissements. De l'autre côté, les établissements membres de l'AUFC qui offrent des cours de langue à distance pourraient les répertorier dans un éventuel site d'information et de ressources en langue (voir recommandation 5.1.2 ci-dessous) s'ils y acceptaient des inscriptions en provenance d'autres établissements du réseau. En outre, il serait utile d'élaborer un cours de consolidation du français qui serait offert par Internet à l'intention des finissants des écoles d'immersion et de toute autre personne qui voudrait améliorer ses compétences en français avant d'entreprendre des études dans une des universités de l'AUFC. Un tel cours de français leur permettrait d'étudier pendant l'été et faciliterait leur admission et leur intégration dans les programmes universitaires offerts en français, sans les empêcher d'occuper un emploi d'été ou de voyager, selon leurs plans. Si le contenu du cours était basé sur l'approche de la « nouvelle grammaire » qu'on trouve dans le site du CCDMD, il pourrait être enrichi des ressources qui y sont disponibles. Le choix d'accorder des crédits ou non pour le cours reviendrait à chacun des établissements.

5.1.2 Un site d'information et de ressources

Afin de faciliter l'échange de renseignements entre les responsables des services de formation et d'encadrement langagier dans les établissements ainsi que le partage de ressources, il est recommandé de monter un site Web d'information et de ressources à cet effet.

Dans ce site Web seraient répertoriés les cours de langue offerts à distance par les établissements du réseau de l'AUFC, y compris le cours de consolidation en commun proposé ci-dessus ainsi que les modalités d'inscription à ce cours. De plus, le site comprendrait un bottin des responsables de l'encadrement langagier des étudiantes et des étudiants de français langue seconde dans les établissements, de façon à favoriser le partage dans ce domaine de renseignements et de stratégies entre les établissements. On pourrait même y inclure un résumé, semblable à ce qu'on retrouve dans les tableaux 1 à 5 du présent rapport, des services langagiers offerts par les établissements. Également,

le site pourrait fournir des renseignements sur les meilleures ressources disponibles par Internet et des stratégies sur la sensibilisation à l'importance d'employer le français le plus souvent possible et dans une panoplie de situations.

En ce qui a trait à ce dernier point, c'est-à-dire aux ressources pédagogiques à consulter en ligne, les universités de l'AUFC ont accès au matériel présenté dans des sites existants, tels que ceux du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) et de l'Office de la langue française. En général, il ne s'agirait pas de créer du matériel pédagogique en commun, mais plutôt de mettre en valeur des sites existants qui sont bien maintenus et qui dirigent vers d'autres ressources. Le matériel pédagogique produit par ces sites fait l'objet de mises à jour régulières et est disponible gratuitement. Plus particulièrement, le matériel dans le site du CCDMD conçu à l'intention des allophones peut bien répondre aux besoins des finissantes et des finissants des programmes d'immersion française. En outre, le niveau de difficulté des cours de langue offerts dans les cégeps québécois correspondrait à peu près à celui des cours offerts aux étudiantes et aux étudiants de première et de deuxième années dans les établissements du réseau de l'AUFC. Enfin, le CCDMD fait annuellement la mise à jour de son *Répertoire Internet* qui présente une panoplie de sites Internet pour l'enseignement et l'apprentissage du français (vocabulaire, exercices, dictionnaires, etc.). La mise à niveau des compétences linguistiques des étudiantes et des étudiants au Québec se fait en bonne partie par l'entremise du CCDMD. À titre de suggestion, le site de l'AUFC pourrait cependant inclure une mise à jour du guide d'intégration de la langue aux diverses disciplines *Écrire pour apprendre : guide d'intégration de la langue aux diverses disciplines universitaires* rédigé en 1997 par N. Fortin et G. Barnabé dans le cadre des travaux du Comité de promotion linguistique et culturelle du RUFHQ. Cet outil avait été conçu en vue de former les professeurs de tous les domaines disciplinaires à l'intégration de la langue aux diverses disciplines, afin que la langue soit réellement utilisée comme outil d'apprentissage dans tous les cours et que tous les cours contribuent au perfectionnement langagier des étudiantes et des étudiants.

Un des établissements de l'AUFC pourrait être chargé du développement et de la mise à jour annuelle du site d'information et de ressources en encadrement langagier et ce, avec l'appui d'un comité consultatif composé de représentantes et de représentants des établissements qui choisiraient de participer à cette initiative.

5.1.3 Mesures d'évaluation de compétences langagières

La suggestion de créer ou d'avoir accès à des mesures d'évaluation en langue qui faciliteraient la mobilité étudiante a fait surface au cours du processus de consultation qui a mené à la rédaction du présent rapport.

Dans certains établissements, les exigences linguistiques imposées aux finissantes et aux finissants des programmes de français langue seconde sont les mêmes que celles imposées à leurs homologues des programmes de français langue maternelle. Dans d'autres, les clientèles sont dirigées vers différentes voies dès l'admission. Tous les établissements utilisent divers outils d'évaluation qui sont conçus en fonction de la programmation et des exigences associées aux programmes d'études. Comme exemple, l'outil d'évaluation qui sert à l'admission

en traduction ou en éducation peut présupposer des compétences en langue supérieures à celles qu'on retrouverait chez une finissante ou un finissant du secondaire. Certains tests servent à établir le parcours de l'étudiante ou de l'étudiant en langue tandis que d'autres vérifient l'atteinte des objectifs langagiers d'un programme d'études.

Compte tenu de cette réalité, l'élaboration d'outils d'évaluation en commun pourrait s'avérer impossible et risquerait de créer un outil qui ne serait pas utilisé largement dans le réseau de l'AUFC. Cependant, les établissements pourraient obtenir l'accès aux Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) de Citoyenneté et Immigration Canada qui sont actuellement en réédition et qui devraient être publiés au cours de l'hiver 2006 par le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens. Les Niveaux de compétence linguistique canadiens sont conçus pour répondre aux besoins des immigrantes et des immigrants, mais peuvent potentiellement répondre aux besoins d'autres clientèles, notamment au sein d'universités francophones au pays. Ils correspondent au Canadian Language Benchmarks dont l'emploi est très répandu en anglais langue seconde ou additionnelle. Le Centre entreprendra l'élaboration de deux versions d'un test de classement basé sur les Niveaux de compétence linguistique canadiens à partir du mois d'avril 2006 et compte en faire le lancement un an plus tard. Lorsque les tests de classement seront disponibles, l'AUFC pourrait investir dans l'achat des outils d'évaluation et la formation d'examineurs. Également, les établissements pourraient établir des équivalences entre les divers niveaux des outils d'évaluation qu'ils administrent et les Niveaux de compétence linguistique canadiens. Ainsi, il serait possible d'établir le niveau où se situe un étudiant sur l'échelle des Niveaux de compétence linguistique canadiens ou, tout au moins, de donner une équivalence approximative de son niveau en fonction des résultats qu'il aurait obtenu à un autre test validé administré par son établissement.

Les Niveaux de compétence linguistique canadiens offriront l'avantage d'être reconnus partout au pays et leur mise à jour sera faite régulièrement. L'emploi de cet outil faciliterait la mobilité étudiante et permettrait aussi aux établissements intéressés d'offrir des services d'évaluation à des employeurs qui voudraient faire évaluer les compétences linguistiques d'employés potentiels.

5.1.4 Le financement des établissements

Malheureusement, certains établissements ont dû réduire l'offre de mesures d'encadrement faute de financement adéquat. D'autres puisent dans des fonds qui étaient destinés à d'autres activités. La quatrième recommandation, que l'AUFC obtienne du financement pour investir dans les mesures d'aide qui servent à l'encadrement langagier des finissantes et des finissants en immersion, tient compte de cette réalité. Chaque établissement membre de l'AUFC pourrait avoir droit à une somme fixe pour la mise en place et le maintien de sa structure d'encadrement langagier et à un montant par étudiante et étudiant pour l'offre de services.

5.2 La formation linguistique des fonctionnaires

L'AUFC est d'avis que l'EFPC devrait chercher à travailler de près avec des établissements postsecondaires reconnus et ayant la capacité de donner des cours de langue d'excellente qualité offerts par un personnel hautement qualifié. Quoique le mandat de l'EFPC soit de répondre aux besoins de formation de la fonction publique fédérale, elle est ouverte à la collaboration avec des gouvernements provinciaux et municipaux, notamment lorsqu'un tel rapprochement permettrait de mieux combler les besoins de formation en région.

La création d'un cadre de collaboration avec l'EFPC pour l'offre de formation en français langue seconde pourrait être d'un appui considérable aux établissements qui voudraient négocier une entente avec celle-ci. Lorsque le rapport de la consultation menée par l'EFPC au mois de novembre 2004 sera rendu public, il faudra en prendre connaissance et en tenir compte afin d'élaborer le cadre de collaboration en partenariat avec l'EFPC. De plus, l'EFPC souhaiterait peut-être que ce cadre de référence comprenne également de la formation offerte en français (orientation générale des fonctionnaires, gestion de ressources humaines, gestion financière, etc.).

Ce cadre pourrait comprendre divers points dont les suivants :

- La négociation et la durée d'ententes
- Le partage des responsabilités entre les établissements et l'EFPC
- Des normes claires quant aux qualifications et à la formation du personnel enseignant
- Des précisions sur la formation des formateurs
- Des lignes directrices quant à l'évaluation de la programmation
- Des précisions sur le choix de la programmation et du matériel pédagogique, tout en permettant une certaine flexibilité pour répondre aux besoins des régions
- La possibilité de consentir des crédits pour la formation en langue seconde
- Des stratégies pour l'offre de formation à distance
- Le rapport qualité / prix de la formation (investir de façon appropriée pour obtenir la qualité souhaitée).

6. La coordination et la concertation dans le secteur

En ce qui a trait aux cinq recommandations, il est recommandé qu'un établissement prenne le leadership pour faire avancer chaque dossier. Chaque établissement en tête d'un projet choisirait un intervenant ou une intervenante qui contribuerait particulièrement bien de par ses fonctions et sa formation au projet ciblé. Cette personne serait en mesure de mener à bonne fin le projet au profit de chaque établissement membre de l'AUFC. Pour la mise en œuvre de la quatrième recommandation, il faudrait travailler de pair avec le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens. En ce qui concerne la cinquième recommandation, il faudra prendre connaissance et tenir compte du rapport de la consultation menée par l'EFPC lorsqu'il deviendra disponible et, de concert avec l'EFPC, travailler à élaborer le cadre de collaboration.

7. Une stratégie commune de publicité et de communication

Une fois les projets réalisés, il faudrait faire circuler largement l'information dans les établissements par l'entremise des intervenantes et des intervenants qui œuvrent dans le domaine. Le site Internet proposé dans la deuxième recommandation pourrait servir dans cette démarche.